

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21/09/2006

L'AN DEUX MILLE SIX , le 21 Septembre à 19h30, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 septembre 2006, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : MM. SALVATOR, MONINO, Mme CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Mme MATHIS, M.KARMAN, Adjointes au Maire,

Mmes CARON, SAULNIER, BALU, M.GARNIER , Mmes PEJOUX , SANDT, BUISSON, AHMED, M. ROZENBERG, Mme NARRITSENS, MM. DIB, RUER, Mmes KARMAN, GONZALES-FRETUN, GIULIANOTTI, M. RICARD Conseillers Municipaux.

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. DEL MONTE	M.MAREST	M. MONZAUGE	M. SALVATOR
Mme DUPUIS	M. FRANCOIS	M.ROS	M. MONINO
M.HAFIDI	M. BEAUDET	M. REGAZZI	M. DIB
Mme LATOUR	M. RUER	M. AMOR	Mme GONZALES-FRETUN
M. RALITE	Mme GRARE	Mme RATZEL	Mme MATHIS
		M. ZOMER	Mme CARON

Absents : Mmes MOUALED, DELALAIN, MM.AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, M.CAMPANA.

Excusés : M. VINCENT

Secrétaire de séance : Mme Lola NARRITSENS

QUESTION N° 145 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 29 juin 2006

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2006

QUESTION N° 146 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Approbation de la modification des statuts de Plaine Commune.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Faire mieux à Gauche" et "Union pour un Mouvement Populaire" ayant voté contre, Madame GIULIANOTTI s'étant abstenue.

Approuve la modification de l'article 7.

QUESTION N° 147 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Création d'une école maternelle de 5 classes quartier Emile Dubois (Angela Davis). Avenant n°1 au lot n°1 (infrastructures).

A l'unanimité.

Approuve le nouveau bilan global prévisionnel estimé à 2 612 000 € TTC

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au marché à bons de commande cité en objet passé avec la société UNION TRAVAUX

Cet avenant sanctionne une modification de seuil maximum du marché porté ainsi de 750 000 € TTC à 1 000 000 € TTC.

QUESTION N° 148 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché d'entretien technique des installations, dépannage et interventions des alarmes incendie pour les années 2007-2008-2009-2010. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2010 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 50 000 € TTC
- Seuil maximum : 200 000 € TTC

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 149 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2007-2008-2009-2010. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2010 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 50 000 € TTC
- Seuil maximum : 200 000 € TTC

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 150 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché d'exploitation des informations d'alarme par télésurveillance, d'entretien technique des installations, dépannages et interventions pour les années 2007-2008-2009-2010. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2010 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 50 000 € TTC
- Seuil maximum : 200 000 € TTC

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 151 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché de maintenance, d'entretien, de signalétique et de renouvellement du parc d'extincteurs et des Robinets d'Incendie Armés (RIA) des bâtiments communaux années 2007 à 2010. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2010 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 18 000 € TTC
- Seuil maximum : 54 000 € TTC

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 152 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché d'approvisionnement de fioul pour le chauffage des bâtiments communaux équipés de ce combustible pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2010 et comportant les seuils annuels (en quantité) suivants :

- Seuil minimum : 120 000 litres
- Seuil maximum : 200 000 litres

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 153 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché de maintenance et de dépannage des installations de production thermique pour les années 2007-2008-2009-2010. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2010 et comportant les seuils annuels suivants :

- **LOT n° 1 : Chaudières murales et ramonages dans les logements et locaux collectifs**
Seuil minimum : 10 000€ seuil maximum : 30 000€TTC
- **LOT n°2 : Brûleurs gaz, fioul, chaudières atmosphériques, accumulateurs d'eau chaude sanitaire, ramonages**
Seuil minimum : 50 000€ seuil maximum : 150 000€TTC
- **LOT n°3 : Climatiseurs**
Seuil minimum : 20 000€ seuil maximum : 60 000€TTC

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 154 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Remplacement des escaliers de secours des écoles élémentaires Victor Hugo et Honoré de Balzac. Autorisation de dépôt de déclaration de travaux.

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire à signer et à déposer le dossier de déclaration de travaux inhérent à l'opération citée en objet.

QUESTION N° 155 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché d'entretien technique et maintenance des matériels de cuisine pour les années 2007-2008-2009-2010. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2010 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 40 000 € TTC
- Seuil maximum : 160 000 € TTC

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 156 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché relatif aux vérifications périodiques réglementaires pour les années 2007-2008-2009-2010. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2010 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 50 000 € TTC
- Seuil maximum : 150 000 € TTC

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 157 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché de fournitures et pose de matériel de restauration scolaire. Modification du seuil maximum.

A l'unanimité.

Approuve le montant du seuil maximum du marché cité en objet, passé pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2007, à 900 000 € TTC.

QUESTION N° 158 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché d'approvisionnement en supercarburant sans plomb et en gazole pour le garage municipal (années 2007 à 2009). Approbation du projet de marché et autorisation de signature

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché « à bons de commande » relatif à l'opération citée en objet passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois années maximum pouvant ainsi couvrir les années 2007 à 2009 et comportant les seuils annuels (en quantité) suivants :

- Lot n°1 – supercarburant sans plomb :
 - seuil minimum 800 hectolitres
 - seuil maximum 1000 hectolitres

- Lot n°2 – gazole
 - seuil minimum 3500 hectolitres
 - seuil maximum 4100 hectolitres

Autorise le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 159 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché "tout pour le bureau" pour les années 2005-2007 avenant de transfert pour le lot n°1 (les fournitures de bureau)

A l'unanimité.

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1, au marché « tout pour le bureau », lot n°1 (les fournitures de bureau), de la société Sopamii à la société Nouvelle Sopamii Sas pour les années restant à courir.

QUESTION N° 160 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché de fournitures de vêtements de travail

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché cité en objet passé sur procédure adaptée comportant les lots et seuils en Euro H.T. suivants :

	seuil mini	seuil maxi
- Lot 1 : bleus de travail et tabliers type jardinier	8500	25500
- Lot 2 : blouses coton (cuisines, infirmières...)	6000	18000
- Lot 3 : blouses diverses	8600	25800
- Lot 4 : gants agents de service, type cantonniers...	1300	3900
- Lot 5 : protections diverses (autres gants, visières...)	2000	6000
- Lot 6 : casquettes	100	300
- Lot 7 : vêtements de pluie	250	750
- Lot 8 : gilets	150	450
- Lot 9 : vêtements de cuisine hommes, tabliers cuisine	3000	9000

Le présent marché de type à bons de commande est prévu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 sans reconduction.

QUESTION N° 161 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Modalités de transfert du volet social de la politique de la ville à la communauté d'agglomération Plaine Commune

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Faire mieux à Gauche" et "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus, Mme GIULIANOTTI ayant voté contre.

En matière de politique de la ville, **sont transférées** à la communauté d'agglomération Plaine Commune les compétences suivantes, en vue de l'élaboration d'un contrat urbain de cohésion sociale communautaire :

- L'habitat : soutien aux actions d'information des copropriétaires.
- L'emploi et l'insertion dont les cours d'alphabétisation (hors ateliers de sociabilisation à dominante linguistique)
- la lecture publique
- l'accompagnement des toxicomanes
- L'accompagnement des projets urbains :
 - La gestion urbaine de proximité
 - La concertation en amont des projets urbains

- L' évaluation : par la création d'un observatoire communautaire permettant d'évaluer régulièrement les actions mises en place à partir de critères communs aux 8 villes.

Sont maintenus au sein des compétences de la Commune en matière de politique de la ville, en vue de l'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale communal.

1■ Les thèmes portés par l'agglomération, sur lesquels la ville peut néanmoins faire valoir des actions :

- l'accès à l'emploi et le développement économique, telles que les actions d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations proposées par la Mission Locale, la Régie de quartier Maladrerie, ainsi que l'ensemble des actions qui s'inscrivent dans l'insertion sociale au sens large
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie : les actions amenant les habitants à s'approprier leur environnement, par exemple réalisation de fresques, de livres ou de disques (à distinguer de la concertation en amont des projets urbains).

2■ Les thèmes s'inscrivant plus spécifiquement dans un portage communal :

- le programme de réussite éducative
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- l'accès à la santé ,en particulier les ateliers santé ville
- les ateliers de sociabilisation à dominante linguistique

3■ Le pilotage politique et technique par le maintien des équipes en place :

- Le chef de projet CUCS
- Le chef de projet réussite éducative
- Le chef de projet renouvellement urbain et le chargé de mission « gestion urbaine de proximité » de Plaine Commune mais localisé avec l'équipe politique de la ville d'Aubervilliers
- Le coordonnateur des Ateliers santé ville

QUESTION N° 162 - RAPPORTEUR Lucien MAREST

OBJET : Travaux au théâtre. Approbation du programme et de l'enveloppe financière. Approbation du plan de financement. Affectation de la réserve parlementaire.

A l'unanimité.

Approuve le projet de programme, le bilan global prévisionnel estimé à 267.000€ TTC ainsi que le plan de financement de l'opération citée en objet.

Autorise monsieur le maire à solliciter les subventions subséquentes auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire ainsi qu'auprès de tous les organismes

susceptibles de financer ce type d'équipement et signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution.

QUESTION N° 163 - RAPPORTEUR Lucien MAREST

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers

A l'unanimité.

Décide de verser une subvention complémentaire de 100 000 euros au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers.

QUESTION N° 164 - RAPPORTEUR Lucien MAREST

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Festival de Films pour Eveiller les Regards"

A l'unanimité.

Décide de verser une subvention complémentaire de 13 720 euros à l'association "Festival de Films Pour Eveiller les Regards"

QUESTION N° 165 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Avenant n°6 avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile de France (CRAMIF) pour la nouvelle capacité du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer avec la CRAMIF l'avenant n°6 à la convention du 1^{er} décembre 1982 portant sur l'extension de la capacité et au financement du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées à 70 places au 1^{er} mars 2006.

QUESTION N° 166 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Conventions réglant les relations entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées (SSIDPA) intégré au centre de santé et des infirmiers libéraux diplômés d'état

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

Décide de signer la convention avec Mesdames BUGENNE, LECOLE , RARIVOMANANA, et Messieurs Ali KHODJA, NEYRET et PEJOUX, infirmiers libéraux diplômés d'Etat , pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Mesdames BUGENNE, LECOLE , RARIVOMANANA, et Messieurs Ali KHODJA, NEYRET et PEJOUX, infirmiers libéraux diplômés d'Etat , pour la participation aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées.

QUESTION N° 167 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Ilot Crèvecoeur : terrains situés 8 à 10 rue Crèvecoeur, 54 à 58 rue Schaeffer, impasse Beaufils - protocole d'accord de cession sur 11 400 m² au profit de la société SPIRIT DEVELOPPEMENT.

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer un protocole d'accord visant à l'élaboration d'un projet de construction comprenant logements, salle polyvalente, espaces verts, cheminements sur les terrains communaux d'une superficie totale de 11 400 m² situés 8 à 10 rue Crèvecoeur, 54 à 58 rue Schaeffer, impasse Beaufils à Aubervilliers, au profit de la Société SPIRIT DEVELOPPEMENT.

En cas de réalisation des conditions suspensives dudit protocole, une promesse de vente des terrains sera soumise au conseil municipal.

QUESTION N° 168 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Modification du plan d'aménagement de la ZAC Pont Tournant

A l'unanimité.

Approuve la modification du plan d'aménagement de zone de la ZAC du Pont Tournant portant sur l'article ZD6 (implantation par rapport aux voies et emprises publiques) complété à la demande de Monsieur le Préfet par une valeur numérique du retrait autorisé par rapport aux voies et emprises publiques à savoir, un maximum de 13 mètres et l'article ZD12 (norme de stationnement).

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité. Mention en sera notamment insérée dans deux journaux.

QUESTION N° 169 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 22 rue Auvry : cession des lots n° 2 et 5 au profit de Monsieur IRZI Karim

A l'unanimité.

Décide de céder à Monsieur IRZI Karim les lots n° 2 et 5 sis 22 rue Auvry à Aubervilliers, cadastré BD n° 61.

Fixe le prix de cession à 40.800 €uros, valeur libre de toute occupation.

Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 170 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Approbation d'une convention bipartite entre la ville d'Aubervilliers et le C.I.G petite couronne (Centre Interdépartemental de Gestion) relative à la fonction d'inspection en matière de prévention, hygiène et sécurité du travail.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile de France, la convention type portant adhésion au service Prévention Hygiène et Sécurité du Travail du C.I.G. relative à la fonction d'Inspection.

Dit que notre participation financière, sera fixée pour 2006 à 7 692 euros.

QUESTION N° 171 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Avenant spécial assurance dommages aux biens avec la SMACL

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer l'avenant spécial au contrat dommages aux biens jusqu'au 31 décembre 2006, date de conclusion du contrat en cours liée à une procédure de marché public.

QUESTION N° 172 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : personnel communal : service de l'urbanisme : délibération rapportée recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un besoin occasionnel, pour une période de trois mois à compter du 1er septembre 2006.

A l'unanimité.

Est rapportée la délibération en date du 1^{er} juin 2006 relative à l'approbation du recrutement de mademoiselle Asma HIDOUCI, engagée en qualité d'assistante chargée d'études, dans le

cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, pour une période de 3 mois allant du 1^{er} septembre 2006 jusqu'au 30 novembre 2006 inclus, et par conséquent le contrat s'y rapportant.

Le délai de recours auprès du tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la notification de la présente délibération.

QUESTION N° 173 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Restaurants scolaires : approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2007 concernant les enseignants et les hôtes de passage.

A l'unanimité.

Le prix du repas pour les enseignants sera de 4,55 € duquel sera déduit la subvention de 1,04 € dont peuvent bénéficier ceux dont l'indice est inférieur à 466.

Pour les hôtes de passage, le prix sera fixé à 4,55 € avant la déduction de la subvention éventuelle dont peuvent bénéficier ces personnels par leur employeur.

Ces tarifs entreront en vigueur le 2 janvier 2007.

QUESTION N° 174 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2007 : restaurants scolaires et goûters.

A l'unanimité.

A compter du 2 janvier 2007 le barème suivant sera appliqué :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs</u>
0 € à 105,00 €	0,67 €
105,01 € à 150,00 €	1,20 €
150,01 € à 200,00 €	1,65 €
200,01 € à 270,00 €	2,00 €
270,01 € à 360,00 €	2,35 €
360,01 € à 460,00 €	2,75 €
460,01 € à 610,00 €	3,20 €
610,01 € à 760,00 €	3,60 €
760,01 € à 920,00 €	3,80 €
920,01 € et plus	4,00 €
Sans ressource	3,30 €
Le goûter sera facturé	0,56 €

CAS PARTICULIERS

1. Familles sans ressource : application d'un tarif forfaitaire de 3,30 € révisable en commission sociale.
 2. Classes transplantées à Piscop : application d'un tarif forfaitaire de 2,40 € pour les familles ne bénéficiant pas déjà d'un tarif.
 3. Groupes d'élèves extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4,00 €.
-

QUESTION N° 175 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN

OBJET : Versement d'un prêt sans intérêts de 300 000 euros à l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers, remboursable au 31 décembre 2006

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

Un prêt sans intérêts de 300 000 euros est attribué à l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers au titre de l'exercice 2006

Il fera l'objet d'un remboursement au 31 décembre 2006

QUESTION N° 176 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR

OBJET : classes de neige : Année scolaire 2006/2007 : participations familiales aux frais de séjour.

A l'unanimité.

Un barème de participations familiales est établi pour l'année scolaire 2006/2007 appliqué à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	94,00 €
105,01 € à 150,00 €	115,00 €
150,01 € à 200,00 €	147,00 €
200,01 € à 270,00 €	189,00 €
270,01 € à 360,00 €	230,00 €
360,01 € à 460,00 €	282,00 €
460,01 € à 610,00 €	355,00 €
610,01 € à 760,00 €	420,00 €
760,01 € à 920,00 €	462,00 €
920,01 € et plus	487,00 €

Les familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges se verront appliquer un tarif forfaitairement fixé à 307,00 €.

Lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits, un tarif réduit de 50% sera appliqué au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45